

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mai 2009</p>

L'an deux mille neuf, le 25 Mai à 19H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Michel SOHIER, Maire,
Jean- Michel HUON, Michel LE HENAFF, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU,
Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN, Adjoints.

Jack ALBERIC, Vania BROUDIC , Michèle DABADIE, Yann DRESCHER, Laurence GELARD, Marie-France GAULTIER, Marielle GUILLARD, Raymonde HUE., Jacques THOMAS , André TILLY, Jean-Claude KERGARAVAT.

Absents excusés :

Henri LE BELLEC, procuration à Michel SOHIER
Louis AUGES, procuration à Serge KERAMBRUN
Erwan RIVOALLAN, procuration à Jean-Michel HUON
Yves MEUNIER, procuration à Jean-Claude KERGARAVAT
Anne LEVESQUE, procuration à Anne GAUTIER

Date des convocations : 15 Mai 2009

Secrétaire de séance : Jean-Claude KERGARAVAT

Assistait également à la séance :

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale
Melle Florence LE MAT, rédacteur

Ordre du jour :

- I. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2009
- II. Informations du Maire, mises au point.
- III. Aménagement du centre ville : choix de la procédure et autorisation de la lancer pour l'étude.
- IV. Port de plaisance : avenant au marché de dévasage, remboursement dégâts ponton
- V. Personnel :
 - Recrutement de saisonniers CAP ARMOR
 - Modification du tableau des effectifs
 - Temps partiel 80 %
- VI. Finances :
 - création d'une régie de recettes pour CAP ARMOR
 - Création d'une régie de recettes « produits d'activités ponctuelles »
 - Ecriture comptable suite à la vente de l'ancienne balayeuse

- Prix de vente des livres des peintres tchèques
- Subventions
- Demandes de subvention pour travaux du stade Yves Meudal
- Institution de la participation voirie et réseaux

VII. Passerelle Saint François

VIII. Questions diverses

La séance est ouverte, il est 19H40.

I. Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 30 mars 2009

Madame Anne GAUTIER ne comprend pas la formulation utilisée page 13 concernant des paroles du Maire sur la réduction prochaine du coût des expositions. Elle comprend dans cette rédaction que le conseil pourra revenir sur la somme attribuée pour 2009 concernant les expositions. Pour elle, il n'en est pas question.

Le Maire lui explique qu'évidemment, si les prochains budgets prévoient une baisse des dépenses pour les expositions, il n'est pas question de revenir sur les budgets des années précédentes.

Ceci étant éclairci, personne d'autre n'a d'observation à formuler. **Le procès verbal est donc approuvé à l'unanimité.**

II. Informations du Maire, mises au point

A. Informations

- La première tranche de viabilisation du chantier BSB est terminée. L'ouverture des travaux est effective depuis le 18 mai. La livraison des treize logements pourrait être possible fin 2010 ou début 2011.
- Les travaux de voirie 2008 sont terminés et surtout ceux du boulevard Jean Guehenno, du rond point Pont Canada au bois d'amour. Ils avaient été programmés une première fois en 2000 ou 2001 sous la mandature de Bernard COHAN puis déprogrammés au début du mandat de Patrick TOULARASTEL et finalement reprogrammés à la fin dudit mandat. Il aura fallu une dizaine d'années pour en arriver là. A Tréguier, il faut donner du temps au temps.
- Un problème était récurrent : les très mauvaises odeurs aux toilettes du vieil évêché. Là aussi, il aura fallu du temps mais le problème semble résolu par un raccordement au réseau d'eaux usées.
- Le dépôt de la demande de permis de la résidence services sur l'ancien terrain des sœurs du christ devrait être effectif dans quelques jours. L'avis de l'architecte des bâtiments de France a l'air de venir. Tout ceci est bien engagé.

B. Mises au point

Le Maire tient beaucoup à répondre à Monsieur Patrick TOULARASTEL, son prédécesseur, concernant des réflexions tenues dans la presse après l'interview de Monsieur SOHIER et surtout après le conseil municipal du 30 mars 2009. Les propos de son prédécesseur l'ont beaucoup attristé, c'est pourquoi il lui adresse ces quelques mises au point : «

- ❖ D'après Monsieur TOULARASTEL, je fais preuve d'une constante obstination dans le refus du culturel à Tréguier. Je reste pour une application culturelle raisonnable et raisonnée dans une petite ville. Je suis parfois obstiné et paraît il aussi buté. Ce qualificatif m'a fait rire car je classe mon prédécesseur premier sur ce point ou en tout cas je veux bien nous classer à égalité.
- ❖ Deux postes d'emplois jeunes ont été créés pendant le mandat de Bernard COHAN et Monsieur TOULARASTEL s'étonne de mon vote budgétaire favorable à la titularisation des deux personnes concernées sous prétexte de ma réputée rigueur budgétaire.
Je m'étonne fort de cet étonnement car il est des situations de précarité de plus en plus nombreuses d'ailleurs qu'il faut savoir un jour régulariser. Ces deux postes concernant le social et la jeunesse ne peuvent être remis en cause et quel que soit le coût, je ne regrette pas mon vote. De gauche depuis longtemps, il serait triste que je sois opposé à cette décision.
- ❖ Bibliothèque : je n'ai aucun regret non plus, toujours sur le plan de la rigueur budgétaire, d'avoir voté de nouvelles dépenses. Il serait regrettable qu'à Tréguier, ville d'art, d'histoire et de culture comme aimait le dire mon prédécesseur, il n'y ait pas de bibliothèque municipale. Celle-ci, d'ailleurs, a été voulue par Bernard COHAN et je faisais partie de son équipe.
- ❖ Enfin, je conteste l'affirmation erronée selon laquelle le budget de la ville bénéficierait en 2009 d'une augmentation de 100 000 € de ses taxes locales. Je conseille à Patrick TOULARASTEL de revoir tous les documents budgétaires sans exception. Il pourra constater que cette augmentation non négligeable est à réduire de 35 000 € et est certes imputable à des constructions nouvelles mais également à une augmentation de 2.5% des bases d'imposition votées par le parlement.
- ❖ Je remercie l'ancien Maire pour les conseils et recommandations qu'il prodigue dans son intervention dans la presse. Ils sont certes dignes d'intérêt et je ne manquerai pas de les suivre s'ils conviennent aussi à mon équipe municipale qui ne manque pas non plus d'idées et de projet. Des projets, nous en avons beaucoup mais le seul problème reste les finances. »

III. Aménagement du centre ville : choix de la procédure et autorisation de lancement

Madame Anne GAUTIER lit à l'assemblée la note de présentation de l'aménagement du centre ville : «

Procédure de consultation des maîtres d'œuvre

Le marché qui sera conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue comprendra plusieurs tranches

Une tranche ferme incluant :

- les études de diagnostic portant sur l'ensemble du secteur sauvegardé
- les études préliminaires portant sur un périmètre réduit couvrant le cœur historique de la ville
- les études d'avant-projet portant sur un périmètre qui sera défini à l'issue des études préliminaires dont le coût d'aménagement sera de l'ordre de 3 millions d'euros.
- les études de projet ainsi que le suivi de chantier portant sur un secteur dont le coût d'aménagement sera compris entre 1 et 2 millions d'euros.

A l'issue de cette tranche ferme, la municipalité aura la possibilité d'affermir une tranche conditionnelle qui permettra d'aboutir à la réalisation d'une deuxième tranche de travaux pour un coût compris entre 1 et 2 millions d'euros.

L'estimation du coût total du marché (2 tranches) étant supérieure aux seuils des marchés formalisés (206 000 euros HT), il est donc nécessaire de lancer la consultation suivant la procédure d'appel d'offre.

Afin de limiter le nombre d'offres à analyser, il est proposé de lancer un appel d'offre restreint qui permet de ne consulter que les candidats ayant préalablement été retenus suite à un appel à candidatures. Ce nombre de candidats admis à remettre une offre devrait être de 5.

Les équipes de maîtrise d'œuvre candidates devront présenter les compétences suivantes : architecte urbaniste (mandataire du groupement), architecte du patrimoine (ou équivalent), bureau d'études voirie et réseaux divers.

Déroulement prévisionnel de la consultation en 2009 :

Lancement de l'avis d'appel à candidatures	Début juin
Date limite de remise des candidatures	Mi-juillet
Choix des candidats admis à remettre une offre	fin juillet
Date limite de remise des offres	mi-octobre
Choix de l'équipe attributaire	fin octobre
Mise au point du marché	novembre
Conseil municipal autorisant le Maire à signer le marché	décembre 2009

Composition du jury

La procédure prévoit la constitution d'un jury composé des 4 membres de la commission d'appel d'offres ainsi que d'au moins 2 personnalités ayant une qualité équivalente à celle exigée des candidats (architecte dans le cas présent), soit 6 membres minimum (dont au moins un tiers de personnalités).

Demandes de subventions

Un groupe de pilotage a été défini, composé de M. le Maire, A.Gautier (animateur du groupe), J.M. Huon, M. Le Hénaff, J. Le Merdy, M. Spieser, S.Guillou auxquels sont venus se joindre les représentants de la DRAC, du CAUE ainsi que l'ABF.

L'objectif est de recevoir l'approbation des organismes financeurs, notamment de l'Etat, sur la démarche engagée par la municipalité afin d'obtenir le maximum de subventions aussi bien pour les études que pour les travaux.

Pour mémoire, Tréguier est reconnu comme patrimoine au niveau national (secteur sauvegardé). L'aménagement de son cœur historique doit donc faire l'objet d'une attention toute particulière. »

- Le Maire précise donc qu'il faut choisir la procédure d'appel d'offres et propose l'appel d'offres restreint.

Il met cette proposition au vote. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

- Il faut également valider la composition du jury d'appel d'offres : 4 membres de la commission (Michel SOHIER, Anne GAUTIER, Yves MEUNIER, Jean-Michel HUON) et 2 architectes.
Le Maire met aux voix cette proposition. **Elle est acceptée avec 22 voix pour et 1 abstention (M. LE HENAFF).**

- Enfin, le Maire demande l'autorisation de solliciter les subventions auprès des organismes suivants :
 - Etat (DRAC)
 - Région (Contrat de Pays, Ecofaur...)
 - Conseil général (contrat de territoire ;;)
 - Association des petites cités de caractère

Il met au vote cette proposition. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

IV. Port de plaisance : avenant au marché de dévasage, remboursement dégâts ponton.

- 1) Monsieur LE MERDY informe l'assemblée que suite à différentes études faites après les problèmes rencontrés lors du dragage du port, il s'avère que :

- * une mauvaise estimation du cubage figure au projet initial.
- * Le volume effectivement extrait n'est que de 8 116 m³ . Les pénalités et rectifications convenues au contrat sont donc applicables.

Un avenant rectificatif est donc proposé par IDRA.

Madame Anne GAUTIER demande si une moins value s'appliquera pour la maîtrise d'œuvre compte tenu de la mauvaise estimation du cubage. Le Maire réplique que si le déroulement du chantier a été difficile du début à la fin, il en est de même pour la négociation sur ce sujet . En effet, en décembre 2008, le municipalité a refusé les 36 000 € proposés et en janvier 2009 c'est ECOSYSTEMES qui refusait 47 000 €. Finalement, un arbitrage a été effectué par IDRA Environnement(bureau d'études) . Le Maire se dit non satisfait, d'autant plus que les cinquante d'heures d'interruption du chantier lors de l'inondation de la station d'épuration n'ont pas été payées (19 250 €).

Le Maire requiert du conseil l'autorisation de signer l'avenant en moins value d'un montant de 102 822.25 €HT. Le montant du marché était de 353 283.50€.

Cette proposition est soumise au vote. **Elle est approuvée à l'unanimité.**

Monsieur HUON rappelle qu'il reste à régler le problème du Terrain du Guindy.

- 2) Un état des dégâts occasionnés à l'un des pontons le 04 juin 2008 a été dressé et le remboursement demandé à ECOSYSTEMES. Le montant des dégâts évalué lors de l'expertise du 23 juin 2008 s'élève à 24 457 € TTC. Le Maire désire l'établissement d'une convention entre la ville et la société ECOSYSTEMES afin d'établir non seulement le remboursement des dégâts matériels mais aussi la compensation de la perte d'exploitation en découlant.

Il met aux voix la proposition de l'autoriser à signer cette convention. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

V. Personnel

1) Recrutement de saisonniers pour CAP ARMOR

Le principe est de favoriser les activités culturelles et sportives pour les jeunes de 10 ans et plus du 13 juillet au 14 août 2009. Trente sites sont créés sur le département et c'est une première pour Tréguier. Deux objectifs sont poursuivis : toucher la population touristique mais aussi les jeunes locaux de 13 à 20 ans sans activité.

Le montant des dépenses s'élèvera environ à 20 000 €, mais il faut espérer la moitié de cette somme en recettes et une subvention du Conseil Général.

Deux adjoints d'animation de deuxième classe seront recrutés du 06 juillet au 14 août.

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter ces deux adjoints. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

De plus, il est indispensable de solliciter de la CC3R un éducateur APS qui jouera le rôle de chef de centre, de coordonnateur.

Le Maire met donc aux voix les propositions de mise à disposition et de l'autoriser à signer la convention entre la ville et la CC3R. **Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.**

2) **Modification du tableau des effectifs**

Le Maire propose la création de deux nouveaux grades validés d'ailleurs par la commission administrative des 30 et 31 mars et l'avis du comité technique paritaire. Il s'agit des grades d'adjoint technique principal de deuxième classe et d'attaché principal à compter du 01 juillet 2009. Le Maire rappelle à cette occasion la règle du ratio promu promouvable.

Il met la proposition au vote. **Elle est acceptée avec 22 voix pour et 1 abstention (Laurence GELARD).**

3) **Temps partiel 80 %.**

Une personne actuellement à mi-temps thérapeutique depuis trois mois voudrait reprendre son poste à temps plein mais pour des raisons personnelles à seulement 80 % du 04 avril au 03 septembre.

Le Maire demande l'approbation de cette proposition. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

VI. Finances

1) **Création d'une régie recettes pour CAP ARMOR**

Les activités proposées par CAP ARMOR seront payantes par un nombre variable de tickets coûtant chacun 1 €.

Il est donc proposé à l'assemblée de créer une régie de recettes pour l'encaissement du prix des activités et de fixer le prix de chaque ticket à 1€.

Le Maire soumet ces propositions à l'approbation du Conseil. **Elles sont acceptées à l'unanimité.**

2) Création d'une régie recettes « produits d'activités ponctuelles »

Il s'agit de créer une régie de recettes pour encaisser les produits des activités ponctuelles telles que le prix du repas des anciens pour les personnes n'ayant pas l'âge requis...

Le Trésorier a donné son accord afin que le Maire puisse par la suite compléter cette liste d'activités par arrêté.

Le Maire requiert du conseil l'autorisation de créer la régie et de dresser une liste complémentaire d'activités. **Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.**

3) Ecritures comptables suite à la vente de l'ancienne balayeuse

Monsieur HUON donne juste à titre d'information un mouvement d'écritures comptables indispensable.

En effet, la commune a fait l'acquisition d'une balayeuse en 2000 pour un montant de 96 087.40 €. Ce bien du patrimoine a donc été enregistré en investissement. Récemment, cette balayeuse a été vendue pour 2350 € mis en fonctionnement.

Donc en 2009 ce bien est sorti de l'actif. L'écriture permet à la section d'investissement de vendre le bien à la section de fonctionnement.

Il faut ainsi faire un titre au compte 21571 d'un montant de 96 087.40 € et un mandat au compte 675 du même montant.

Compte tenu de la diminution de la valeur du patrimoine, il faut faire apparaître une moins value, ce qui se traduit par la saisie d'un mandat au compte 192 et la saisie d'un titre au compte 776

4) Prix de vente des livres des peintres tchèques et prix du concours photos.

- ❖ Madame GAUTIER informe l'assistance que dans le cadre de l'opération « l'Art dans les Cités peintres Tchèques » un nouvel ouvrage intitulé « Peintres tchèques en Petites Cité de Caractère de Bretagne » a été édité. Il rassemble les différentes œuvres réalisées au printemps 2008 par les peintres tchèques au cours de leur résidence dans les communes.

La commune a passé commande de 50 exemplaires et Madame GAUTIER propose de vendre les ouvrages au prix de 12 € mais également ceux des peintres chinois.

- ❖ Madame GAUTIER expose qu'un concours photos sur le thème de « Tréguier la nuit » a été organisé pour réaliser une exposition dans les trois salles d'exposition de la ville.

Etant donné que chacun des 25 candidats devait financer ses tirages (jusqu'à 5 chacun), elle propose de fixer les prix à attribuer comme suit :

- 1^{ER} Prix : 400 €
- 2^{EME} prix : 200€
- 3^{EME} prix : 100 €

Le Maire met cette proposition au vote. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

5) Subventions

* Voyages linguistiques

Monsieur HUON fait part de la demande de subvention du collège Saint Yves pour deux voyages (un en Grande Bretagne, l'autre en Allemagne) concernant deux élèves. Il est de coutume d'attribuer 20 € par élève.

Le Maire demande donc au conseil d'approuver l'octroi d'une subvention de 40€. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

* Colloque Saint Yves

Le colloque de Saint Yves organisé par le barreau de ST BRIEUC est un colloque reconnu dans le monde judiciaire qui amène beaucoup de personnalités à Tréguier et s'avère très intéressant. Monsieur HUON propose d'attribuer 800 € pour solde de tout compte en compensation d'une partie des frais engagés (cocktail...). Ces 800 € ne seront pas réattribués l'an prochain.

Le Maire met cette proposition au vote. **Elle est approuvée à l'unanimité.**

6) **Demande de subvention pour le stade Meudal**

- ❖ Monsieur KERAMBRUN expose le projet de créer un parking protégé d'environ 80 places à l'intérieur du stade Yves Meudal, rue de Minihiy. Le coût des travaux est estimé à 13 000€ HT. Le but est de supprimer le stationnement anarchique à l'extérieur de l'enceinte du stade et donc d'assurer la sécurité des usagers.

Il propose de solliciter une subvention de la ligue de football amateur de 50 % du montant des travaux HT et un autofinancement de la commune à hauteur de l'autre moitié, c'est-à-dire 6500 € HT.

Le Maire met ces deux propositions au vote. **Elles sont approuvées à l'unanimité.**

- ❖ Monsieur KERAMBRUN propose également de solliciter encore la ligue de football à hauteur de 50 % du prix de la pose d'un filet pare-ballon coûtant 13 650 € sur une longueur d'environ 150 mètres, soit pour 6825 €. L'autofinancement de la commune serait donc de 6825 € HT. Il insiste sur la dangerosité de la traversée soudaine de la rue pour le joueur qui veut récupérer le ballon sorti du stade. « la vie n'a pas de prix »

Le Maire met ces propositions aux voix. **Elles sont acceptées à l'unanimité.**

7) Institution de la participation voirie et réseaux

Monsieur HUON explique que même s'il est fort peu probable que de nouvelles zones à Tréguier s'urbanisent, il faut par délibération autoriser le Maire à instituer la participation pour voirie et réseaux destinés à permettre l'implantation de constructions sur les terrains nouvellement desservis.

Le Maire met cette proposition aux voix. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

VII. Passerelle Saint François

Monsieur LE MERDY explique que deux commissions ont été créées et se sont réunies cinq fois. Ces commissions servent à figer un accord entre Plouguiel et Tréguier au sujet de tous les aspects de la restauration de cette passerelle.

Il annonce qu'une réunion publique aura lieu le 30 juin 2009 à 18 Heures à la salle des fêtes de Tréguier afin de créer une association entre les deux communes. Celle-ci cherchera des sponsors.

Monsieur LE HENAFF ajoute que le montant des travaux serait environ de 500 000 Euros mais qu'un appel à différents maîtres d'œuvre permettra de chiffrer beaucoup plus précisément le coût.

Le Maire se félicite d'un tel exemple d'intercommunalité et Monsieur Jacky THOMAS dit que non seulement les habitants de Tréguier et de Plouguiel se réjouiront de cette restauration mais également les randonneurs.

VIII. Questions diverses

- Madame Raymonde HUE se demande si en cas de canicule la cathédrale est réputée être un lieu de refuge.
- Madame Anne LEVESQUE explique que les personnes du Foyer Logements qui prennent le petit car pour se rendre sur le marché ne savent plus très bien où se situent les différents points de ramassage et à quels horaires.
Le Maire répond que cela sera effectivement éclairci.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée, il est 21H40.

Les Conseillers municipaux,

Le Maire,